

Représentants des parents d'élèves,
Ecole Georges Brassens, Nalliers

parentselevesgeorgesbrassens@gmail.com



A l'attention de l'ensemble des parents d'élèves

Fait à Nalliers, le 24 novembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à remercier l'ensemble des parents d'élèves ayant répondu au questionnaire. Nous avons essayé de répondre de manière individuelle à chacun mais nous n'avons pas toutes les adresses mail.

Nous allons également résumer et tenter de répondre de manière globale.

La principale difficulté est l'accès et la sécurité du parking :

Actuellement, des barrières sont installées sur les places situées devant l'école. Elles font suite au passage, depuis le 30 octobre 2020, en « *urgence attentats* » du plan Vigipirate. Il s'agit là d'une décision gouvernementale que la Mairie est dans l'obligation de mettre en place. Bien que provisoire, nous ne pouvons à ce jour pas vous dire combien de temps cela va rester en place.

De fait, cela réduit les places disponibles devant l'école. Vous pouvez néanmoins utiliser le parking à côté du city stade et de l'accueil jeunes. Le parking de la salle omnisport est aussi disponible bien que nous soyons conscients que cela fait un peu plus de marche.

Nous sollicitons l'attention et le civisme de chacun d'entre vous afin que les règles du parking soient respectées :

- Ne pas stationner sur les places pour personnes à mobilité réduite, sans macaron,
- Ne pas stationner sur la place réservée bus ou taxi scolaire, signalée par des zébras,
- Ne pas stationner sur la piste cyclable, balisée en jaune, ni aux abords de la voie ferrée,
- Ne pas se garer en double file devant les autres voitures ou les barrières.

Nous vous rappelons également que l'espace entre le garage à vélo et le passage piéton n'est pas une place de parking mais bien un espace d'attente pour les piétons. Tous ces comportements peuvent mettre en danger l'ensemble des enfants de l'école ainsi que les usagers du parking.

Depuis quelques jours, nous avons sollicité la Mairie afin qu'elle fasse intervenir la garde champêtre, en la personne de Fabienne GIRARD. Il est vrai que son rôle peut être difficile mais soyez assurés que son but est la sécurité de tous, en particulier celle de nos enfants, et en aucun cas d'embêter les parents.

Nous avons abordé cette problématique en conseil d'école le 12 novembre 2020. Bruno FABRE, Monsieur le Maire, est bien conscient de cette difficulté récurrente depuis plusieurs années. Il est donc décidé, dans un premier temps, qu'un mot serait rédigé à destination des parents afin de rappeler à chacun d'entre nous les règles de bonne conduite pour la sécurité de tous ; vous le trouverez dans le cahier de liaison de votre enfant.

Accueil périscolaire :

L'accueil périscolaire, la cantine du mercredi midi et le centre de loisirs sont pris en charge par l'Office Sociaux Educatif.

L'aide aux devoirs a été une demande que nous leur avons déjà formulée (il y a environ deux ans) mais cela posait des problèmes de personnel et d'accès à une salle adaptée.

Concernant la question des horaires de l'accueil périscolaire, vous devez vous adresser directement à Gaëlle JULES, la directrice, ou à Pélagie MACÉ présidente de l'OSE ; l'école n'a pas de pouvoir de décision à ce sujet.

Pause méridienne :

Le 13 novembre 2020, Madame JOLY (adjointe chargée des affaires scolaires) nous informe que les menus de la cantine et les barèmes de paiement sont disponibles sur le site de la Mairie. Ces informations vont également être indiquées sur le blog de l'école.

Le repas est géré par les services municipaux les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; puis par le centre de loisirs (l'OSE) le mercredi. Les enfants mangent en deux services (12h et 12h45) dans les locaux de l'EPHAD de Nalliers.

Dans le contexte *covid*, les enfants arrivent masqués à la cantine, l'enlèvent pour manger puis en remettent un propre en partant. La fontaine à eau n'ayant été installée que le 13 novembre 2020, les enfants ne se lavaient pas pendant le repas. Les pichets d'eau sont remplis à l'avance par le personnel de la cantine. Concernant la distanciation, le personnel municipal fait son maximum pour respecter le protocole sanitaire.

Depuis la loi *Egalim* (interdiction du plastique, repas végétarien, produit bio, lutte contre le gaspillage alimentaire...), il a été mis en place notamment un système de self pour les élèves de l'élémentaire. Ces derniers doivent donc débarrasser leur plateau, ranger et trier leurs déchets afin de les sensibiliser au gaspillage alimentaire et à la préservation de l'environnement.

Semaine à quatre jours et demi :

En 2014, la réforme des rythmes scolaires imposait l'école à quatre jours et demi afin de pouvoir proposer des TAP (Temps Activités Périscolaires). Dans les faits, l'école de Nalliers avait déjà adopté ce fonctionnement depuis plus de vingt ans. Compte tenu du coût important, supporté par les collectivités, cette réforme a été assouplie en 2017 c'est-à-dire que les communes avaient le choix entre : semaine à quatre jours, sans TAP, et semaine à quatre jours et demi, en maintenant et finançant les TAP.

La municipalité de Nalliers et le Conseil d'école ont choisi de maintenir l'organisation initiale (semaine à quatre jours et demi + TAP) suite à un référendum réalisé auprès des parents d'élèves ; environ 71 % des parents étaient favorables au fait de garder cette organisation.

Les représentants des parents d'élèves sont désormais joignables à l'adresse mail suivante : **parentselevesgeorgesbrassens@gmail.com**. Afin de mieux nous identifier, nous vous ferons parvenir un trombinoscope et la/les classes où nous pouvons être présents.

Nous restons à votre disposition pour tout autre questionnement tout au long de l'année scolaire.

Les représentants des parents d'élèves